

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE DE THARAUX

Par arrêté n°11 du 19 juillet 2022, le Maire de THARAUX ouvre une enquête publique portant sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête se déroulera à la mairie de THARAUX, siège de l'enquête, pendant 32 jours consécutifs, du mardi 16 août 2022 au vendredi 16 septembre 2022.

Monsieur Jean HODÈS (colonel de l'armée de terre en retraite) a été désigné par le Président par intérim du tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance de l'ensemble des pièces du dossier en mairie, sous forme papier et informatique,  
aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public [le mardi de 10h00 à 12h00 (sauf le 26 juillet 2022) et le vendredi de 10h00 à 12h00 (sauf les 12 ; 19 et 26 août 2022)],  
ainsi que sur le site internet : <https://www.tharoux.fr/>

Le public pourra également consigner ses observations et ses propositions :

- sur le registre papier ouvert en mairie de THARAUX aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par courrier électronique adressé à l'adresse suivante : [enquete.plu.tharoux@gmail.com](mailto:enquete.plu.tharoux@gmail.com)  
Cette adresse de messagerie électronique sera ouverte le mardi 16 août 2022 à 10h00 et fermée le vendredi 16 septembre 2022 à 17h00.
- ou les adresser par courrier postal (avant la fin de l'enquête – le cachet de la poste faisant foi) à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de THARAUX (8 route de la montée de Tharoux 30430 THARAUX).

Dès la publication du présent avis, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie de THARAUX.

Le projet de PLU de la commune de THARAUX a été soumis à une évaluation environnementale, présentée dans le dossier d'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de THARAUX pour recevoir les observations et les propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- mardi 16 août de 10h00 à 12h00,
- mardi 30 août de 10h00 à 12h00,
- vendredi 16 septembre de 15h00 à 17h00.

En fonction du contexte sanitaire du moment, les mesures barrières adoptées dans les locaux de la mairie de THARAUX seront applicables aux permanences du commissaire enquêteur.

Jusqu'au dernier jour de l'enquête, l'ensemble des observations et des propositions du public, transcrites sur le registre papier, adressées par courrier postal, transmises par messagerie électronique ou formulées lors des permanences du commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le registre papier et la boîte de messagerie électronique seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Maire de THARAUX son rapport et, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées.

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie et sur le site informatique de la commune, pendant un an.

Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et des avis émis, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal de THARAUX.

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est Monsieur le Maire de THARAUX.

Le Maire